



# INFORMATIONS DIVERSES DECHETTERIES

Accès uniquement sur présentation de la carte de légitimation (délivrée par la commune).

\*\*\*

## Déchets encombrants :

Lors de tri de matériaux (ferraille/encombrants ou autres), nous vous conseillons d'effectuer le démontage de préférence chez vous.

## Les déchets encombrants sont acceptés UNIQUEMENT :

- LORS DE CHAQUE OUVERTURE À LA DECHETTERIE DE CHABREY
- **Nouveau** LE PREMIER **JEUDI** ET LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS À LA DECHETTERIE DES RONDETTES À SALAVAU (en cas de jour férié = report au jeudi ou au samedi suivant)
- LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS À LA DECHETTERIE DE VALLAMAND (en cas de jour férié = report au samedi suivant).

Les bennes prévues à cet effet seront donc fermées et inaccessibles lors des autres ouvertures des déchetteries de Salavaux (Rondettes) et Vallamand.

\*\*\*

Afin de pouvoir permettre à tous les habitants le dépôt de déchets, un volume maximum de 1 m3 est accepté.

En cas de quantités plus élevées, vous devez vous rendre directement chez : Haldimann SA, Grande Ferme 1, 3280 Morat ou une autre entreprise d'élimination de déchets. **Les déchets de chantier/travaux/rénovation provenant de constructions ou transformations de bâtiments ne sont pas admis à la déchetterie** (tant les déchets inertes que ceux de débarras de maison). Ceux-ci doivent être évacués par une entreprise spécialisée et pris en charge financièrement par les propriétaires ou l'entreprise mandatée pour les travaux.

## Canettes

Afin de séparer les canettes de l'alu/fer blanc, nous avons des conteneurs uniquement pour ces déchets (facilement reconnaissables à leur couleur jaune) installés à proximité des bennes à alu/fer blanc dans les déchetteries. Nous vous remercions donc de **déposer les canettes (pressées) uniquement dans ces conteneurs jaunes.**

\*\*\*

## Déchets « électriques et électroniques » :

Nous vous encourageons à retourner vos appareils électriques usagés (frigos, radios, électro-ménagers, informatiques, etc.) **auprès d'un fournisseur.** En effet, **c'est GRATUIT car vous avez déjà payé une taxe anticipée en l'achetant !**

\*\*\*

## Tri du papier et du carton

### Sont considérés comme «PAPIER»



Journaux  
Papier à lettre  
Photocopies



Brochures  
Prospectus **sans**  
emballage plastique



Papier recyclé  
Livres **sans** leur  
couverture



Enveloppes (avec ou  
sans « fenêtres »)



Catalogues  
Annuaire **sans**  
emballage

### Sont considérés comme «CARTON»



Tous les emballages en  
cartons **vides**, y compris  
pour biscuits et  
médicaments



Carton ondulé (sans  
ruban en plastique)



Cartons pour le  
transport des fruits et  
légumes (si possible  
sans autocollant en  
plastique)



Boîtes à œufs  
Sacs (cabas)